



A l'attention du  
Bourgmestre et des échevins

Schuttrange, le 24 mars 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les échevins,

En application de l'article 25 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et de l'article 5 du règlement d'ordre intérieur, les conseillers communaux du Parti Démocratique souhaitent poser la question suivante en relation avec le projet de chemin cyclable et piétonnier entre les localités de Munsbach et Niederanven.

En sa séance du 28 septembre 2016, le conseil communal a approuvé le dossier technique ainsi que le devis estimatif à hauteur de 535.000,00 € du projet précité.

Nous souhaitons connaître l'état d'avancement ainsi que calendrier prévisionnel de mise en œuvre et de réalisation dudit projet.

En vous remerciant d'avance de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, nos meilleures salutations.

EICHER Serge

KAUFFMANN Jean-Pierre

RONK Jim

WELSCH Nicolas